

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

LÉGER BROUSSEAU, Editeur Propriétaire.

REVUE GÉNÉRALE

(3 avril 1881)

France et Tunisie

Les nouvelles de Tunisie sont graves. Il y a eu bataille entre les détachements français et les tribus des Kroumirs. Il paraît que l'affaire a été longue et sanglante; elle a duré onze heures. Pour qui connaît les mœurs africaines, aucun doute ne peut exister sur la connivence du bey de Tunis avec les soi-disant *insubordonnés* qu'il lance au pillage des frontières franco-algériennes.

Mais un fait encore plus grave nous est signalé par le télégraphe: l'assassinat de la mission "officielle" envoyée par la France pour procéder aux études du chemin de fer transsaharien. Elle était commandée par le colonel Flatters, et comprenait cent vingt hommes bien armés.

Il y a en ce moment une coalition générale de l'islamisme à son déclin contre l'envahissement de la société chrétienne. Les marchands musulmans qui trafiquent de la chair noire dans le Soudan savent bien que s'ils laissent les Européens, les "Français" arriver jusqu'à la Nigritie, c'est la chute de leur influence, de leur despotisme domination sur 60 millions de malheureux nègres, et de leur infâme commerce.

Ils ont entraîné dans leur cause les tribus des Beni-Mzab, et la race guerrière qui parcourt en nomade le désert, prélevant des droits considérables sur le passage des caravanes, la race des Touaregs.

Les Touaregs du Djebel-Hoggar sont, en effet, mêlés à ce massacre de la mission Flatters.

Avec un gouvernement moins misérable que celui de l'incapable avocat qui mange et qui boit ses 250 000 francs d'appointements, sous les frais ombrages du palais de Mustapha, — la Tunisie serait déjà mise à la raison, et les pillards du Sahara menacés d'un châtiment exemplaire.

Car il y a là, outre la mission française, une question d'intérêt général chrétien et civilisé.

Les Arabes sont parfaitement au courant des divisions et des misères des États européens. Si l'on n'y prend garde, en verra bientôt éclater de formidables démonstrations armées de l'islamisme, et l'Algérie, comme la Tunisie et la Syrie, pourraient devenir le théâtre de vastes massacres.

Angleterre

On sait les infortunes judiciaires du député athée de Northampton M. Bradlaugh.

Ayant appelé du tribunal du banc de la Reine à la cour de Westminster, il a vu celle-ci confirmer les décisions des premiers juges, qui le déclarent incapable de siéger par le fait de son athéisme, et le condamnent à 500 livres sterling d'amende pour chaque vote auquel il aura indûment pris part.

M. Bradlaugh n'a plus que l'appel suprême à la Chambre des lords. Mais le résultat est certain; jamais les lords d'Angleterre n'admettront le

droit d'un athée de siéger comme député.

Aussi dit-on que M. Bradlaugh se prépare déjà à se représenter aux suffrages des électeurs de Northampton. Mais il se trompe, s'il croit que la justice anglaise et les pairs du royaume lui permettront d'exercer son mandat, fut-il réélu vingt fois de suite.

Il y a là un principe absolu qu'on ne lui permettra pas de transgresser. L'homme qui ose pousser l'outrage jusqu'à nier l'existence du Dieu qui l'a créé n'a aucun droit à représenter ses semblables dans les assemblées politiques.

Puissent les pauvres diables de gouvernements parlementaires qui prétendent imiter l'Angleterre dans son "libéralisme" comprendre la grande leçon de respect qu'elle leur donne, et le secret de la force des institutions basées sur la croyance en Dieu!

Irlande

Les meetings se succèdent sur une foule de points de l'Irlande, présidés soit par les membres irlandais du Parlement, soit par des personnages considérables de la contrée, soit encore par des ecclésiastiques.

Le clergé paraît avoir conquis une grande influence sur le mouvement national; c'est à ce fait qu'il faut sans doute attribuer, en grande partie le soin avec lequel ce mouvement se renferme, à l'heure qu'il est, dans les bornes d'une plus stricte légalité, évitant de violer la loi de Dieu, pour améliorer la loi humaine.

Cette intervention du clergé irlandais dans les affaires politiques et économiques du pays est loin d'offusquer, semble-t-il, le gouvernement de la Reine, puisqu'elle lui ôte le souci de réprimer une révolution tumultueuse et anarchique.

Les échos qui nous arrivent de ces nombreux meetings, la chronique de cette imposante "land agitation" nous font concevoir les plus belles espérances sur l'issue d'une lutte menée avec autant de sagesse que de fermeté.

La génie d'O'Connell semble planer sur ces foules. Le temps a marché et d'autres revendications, d'autres redressements sont à l'ordre du jour, mais nous croyons que le grand homme, s'il vivait encore, exercerait précisément le rôle de modérateur assumé par le clergé irlandais, avec un courage et un dévouement qui feront sa gloire dans l'avenir.

L'évêque de Meath s'étant rendu à Drogheda, le jour de Saint Patrick, pour y bénir la première pierre d'une nouvelle église, a été reçu à la porte de la ville par une députation de la Land-League locale, formée de laïques et d'ecclésiastiques.

En réponse à l'adresse qui lui a été lue, il a prononcé un discours dont le retentissement sera grand dans toute l'Irlande. Rappelant que la cause de l'Eglise et la cause du peuple ne font qu'une, comme au jour où Cromwell "le sanguinaire mécréant" exterminait, dans un massacre général, les habitants de Drogheda, prêtres, religieux et séculiers, il a fait entrevoir l'au-

gure qui, excité par le vin et devenu furieux, finit par s'endormir d'un sommeil de plomb, et ne sort de son sommeil que brisé par la fatigue, honteux et plein de dégoût pour sa propre personne.

Louise n'eut pas de peine à s'apercevoir de ce changement; il lui serra la main avec une affection à laquelle elle n'était plus accoutumée, et de grosses larmes tombèrent de ses yeux quand, à travers les barreaux, il embrassa sa fille.

Ce jour-là, il ne parla ni de vengeance, ni de projets, il se contenta de s'enquérir du sort que, dans le public, on croyait réservé aux chefs de la Commune, à eux et à leurs soldats. Il remercia sa femme des attentions qu'elle avait pour lui, et, n'osant encore nommer devant ses compagnons ni un prêtre ni un missionnaire, la chargea, d'une manière générale, de témoigner sa reconnaissance aux personnes qui voulaient bien s'intéresser à son triste sort.

Louise se retira, elle aussi, plus émue que jamais; évidemment un grand travail s'opérait dans son mari, et c'était au moment où il revenait vers le bien qu'elle allait peut-être s'en voir séparée pour toujours.

Les journées qui suivirent ne furent pas de nature à relever le courage des prisonniers. Ils s'attendaient à ce que les chefs étonnassent le monde par leur fermeté républicaine et la grandeur de

leur caractère; tous, jusqu'au dernier se montrèrent d'une lâcheté honteuse, s'excusant de toutes leurs forces, en balbutiant d'invasibles mensonges, et, au lieu de se draper fièrement dans la responsabilité de leurs actes, cherchant à s'annihiler en se représentant comme des esprits faibles ayant agi sans discernement, et en rejetant leurs fautes sur leurs voisins.

Les déclamations ampoulées des avocats n'effacèrent en rien le déplorable effet produit par tant de conardise.

Enfin, le 2 décembre, à six heures et demie du soir, la première sentence fut prononcée.

Deux des accusés seulement étaient condamnés à la peine de mort, deux aux travaux forcés à perpétuité, les autres à la déportation ou simplement à la prison.

Personne ne s'attendait plus à autant de clémence; elle rendit l'espérance aux prisonniers: à quelques-uns même leur forfanterie première.

Cette saillie mit en belle humeur les prisonniers, qui firent pleuvoir de grossiers lazzi sur les officiers du Conseil de guerre: les capitulaires, les traitres de Sedan; les égoïstes du peuple et autres épithètes malicieuses et ordurières qui font partie du bagage littéraire de tout démocrate digne de ce nom.

Depuis que la mansuétude inattendue du 3^{me} Conseil de guerre avait

aussi importante cependant pour juger de ce qui va se passer dans la patrie musulmane que la question des sociétés secrètes (francs-maçons, illuminés, carbonari) l'est à qui veut se rendre compte de l'histoire contemporaine en Europe. Contentons-nous aujourd'hui d'en spécifier l'actualité.

Le mouvement dont nous parlons a pris en Arabie un grand développement, sous l'impulsion qui lui a été donnée par Ismail Pacha, ex-khédive d'Egypte.

Ce prince déshérité et traité avec peu d'égards par le Sultan semble avoir juré de se venger d'Abd-ul-Hamid, en lui suscitant des embarras et en contestant surtout au souverain ottoman sa qualité de calife de l'Islam, qualité fort discutée d'ailleurs.

A cet effet, il a fondé à Paris et à Londres des journaux Arabes et persans qui battent continuellement en brèche l'autorité du Sultan. C'est à ce point que le Sultan a cru devoir, en dernier lieu, envoyer à Londres un homme spécialement chargé de faire un journal pour combattre les feuilles dévouées à l'ex-khédive.

Il en résulte naturellement qu'à Constantinople on n'est pas sans inquiétude sur ce qui concerne les Arabes, et cette considération sera d'un grand poids dans l'arrangement qui se fera entre la Turquie et la Grèce.

Si en effet les Arabes revendiquaient les mêmes libertés que les Bulgares, comme on le leur insinue tous les jours, ce serait fait de l'empire ottoman.

Malgré cette situation si complexe, le sentiment religieux est encore trop puissant en Asie pour qu'il ne prévaille pas sur toutes les autres considérations dans le cas d'une guerre avec la Grèce. On verra de nouveau les bataillons turcs accourir du fond de l'Asie pour venir soutenir en Europe un pouvoir qui tombe; mais ce sera probablement le dernier effort du fanatisme musulman contre les peuples chrétiens de la Turquie d'Europe.

Le mal révolutionnaire en Canada

C'est dans un cas comme celui-ci que l'on sent le besoin d'en appeler à la protection des tribunaux, de revendiquer les droits du citoyen, et de demander l'application des maximes de l'Eglise gallicane, celle qui a fondé et établi le catholicisme en Canada.

Acceptez-vous ce système qui fait de l'Eglise catholique un pouvoir absolument indépendant de l'Etat? Il nous mène droit à la théocratie, et la conscience étant mêlée à tout dans les affaires humaines, pour l'honneur de l'humanité, il s'ensuit que le souverain des consciences serait absolu souverain. On aura ainsi la tyrannie la plus affreuse que les hommes aient jamais redoutée, tellement exorbitante que si cette théorie a pu séduire quelques esprits excentriques comme de Maistre et Lamennais, le sentiment universel de tous les temps l'a repoussée comme une monstruosité.

Jamais, depuis la cession du pays, relevé leurs espérances, les dangers étaient redevenus insolents, et Vincent, toujours aussi faible, se courbant de nouveau sous un jong qu'on fondit le trouvait odieux, faisait chorus avec les plus exaltés, dans la crainte de passer, aux yeux de ses anciens amis, pour un clercal et un poltron.

Assis, en ce moment, sur quelques poignées de paille, il affectait une gaieté et une quiétude qu'assurément il n'éprouvait pas, quand un des détenus lui cria, de la barrière:

— Ohé? citoyen Vincent, voici ta citoyenneté qui arrive de confesse et te rapporte un sermon du Révérend Père; elle va te servir cela tout chaud pour ton déjeuner. Elle a l'air confite en dévotion comme ces nonnes de la rue Saint-Germain, qui récitent leurs paternôtres, en baissant les yeux, quand nous leur chantions aux oreilles des chansons auxquelles n'étaient pas accoutumés les murs de leur couvent.

— Si la femme a des torts, c'est moi que cela regarde, répartit le prisonnier, piqué au vif par cette plaisanterie.

Et, comme si la pauvre Louise eût été coupable de cette grossièreté de communard, il s'avança, le sourcil froncé, décidé à la recevoir durement.

— Que te faut-il encore, avec tes airs lamentables? lui demanda-t-il avec brusquerie.

il ne s'est présenté une occasion plus urgente d'invoquer ces principes. car jamais on n'a porté plus loin l'arbitraire et l'oppression. Des idées nouvelles, étranges, nous ont envahi.

Le clergé, oubliant les lois fondamentales de la constitution qui nous régit, méconnaissant l'autorité établie, affirme partout et en tout sa suprématie. Il menace de tout contrôler, de tout subjuguer. Il nous amène aujourd'hui au point de savoir et de discuter la question: si, lorsqu'un prêtre aura par un acte arbitraire quelconque atteint un particulier dans son honneur et ses biens, nous pouvons encore oser nous adresser aux tribunaux pour lui demander raison et obtenir un remède contre une injustice manifeste entraînant la privation de droits sacrés garantis par la loi.

Les opinions de M. Laflamme étaient un programme; le parti libéral l'en récompensa, comme nous le verrons plus tard, en lui donnant un siège au Parlement et un portefeuille de ministre; mais son confrère dans le procès Guibord le dépassa encore; et peu s'en fallut qu'il ne fût élevé à la dignité de juge.

Développant à sa manière la grande thèse du parti, la haine du catholicisme, M. Droure s'exprima ainsi:

— Les prétentions de la défense sont l'expression, la représentation d'un système.

— Ce système est celui qui agite le monde catholique en ce moment; c'est celui qui tend à faire restituer à l'ordre religieux la prédominance que le paganisme, le bouddhisme et le christianisme du moyen-âge avaient obtenue sur la société, et dont les formes de culte ont si douloureusement abusé; oui, cette prédominance, réverte par des esprits dont l'existence dans notre siècle fait croire à la métempsycose. A l'âge actuel de notre planète, ce système est exemplifié par la préparation du foie gras.

L'éleveur place une oie dans une boîte où l'asphyxie et l'arrière-train du bipède se rapprochent durant la croissance, et produisent ce phénomène contre nature dont se repaissent les hommes gouvernés par le ventre.

Durant tout cette opération, l'éleveur n'exerce son intelligence ou plutôt son instinct, inculte que comme l'âne de Buridan qui ne connaissait rien au-delà d'une portion d'avoine et d'une portion d'eau, s'engraissant à l'admirer autant qu'à les consommer. C'est l'expression de ce système qui, au moyen de compressions morales, de circonvallations chinoises, emprisonne et atrophie l'intelligence et la raison humaine pour en composer la *foi grasse*. La foi grasse c'est le cerveau humain réduit à l'état d'une pâte intelligente, qu'une classe de pâtisseries brevetées manipulent et transforment en toutes sortes de brioches fantastiques. C'est l'homme devenu automate, impropre à toute conception individuelle, parlant ou écrivant sous l'impulsion d'un ressort placé dans la main de l'ingénieur breveté.

En vérité, quand un révolutionnaire canadien veut faire le bel esprit, il offre une figure aussi repos-

sante que ses doctrines; c'est que, tout particulièrement au sein des nations restées chrétiennes, la grimace est l'apanage de l'impunité.

Pour la question spéciale de l'autorité de l'Eglise en matière de sépulture, M. Droure nous fait, avec le même esprit, sa verbale profession de matérialisme.

— On ne peut pas trouver mauvais que la crainte d'une rétribution vengeresse soit colorée par l'imagination des orateurs sacrés, quand il s'agit de diriger vers le bien ceux qui ne sont pas suffisamment aiguillonnés par le témoignage de leur conscience et l'estime de leurs semblables; mais ce qui est moins légitime, c'est d'ajouter à cette action morale et toute spirituelle la profanation de l'enveloppe inerte, irrationnelle, impeccable après tout, laquelle enveloppe échappe à la direction et au contrôle.

— D'après le droit public, les morts ont droit à la sépulture dans les lieux affectés aux inhumations de l'état civil dont ils étaient en possession lors du décès, et cela, sans flétrissure, et conformément aux usages qui leur assurent le respect des vivants. Aucune autorité n'a le droit d'enlever à un mort ses immunités civiles.

(A suivre.)

VARIÉTÉS

PHYSIQUE

De la balance

La balance est un appareil dont on se sert pour peser les corps.

Le poids d'un corps est la tendance de ce corps pour tomber, et par suite l'effort qu'il faut faire pour l'empêcher de tomber.

Peser un corps, c'est comparer son poids à celui d'un corps spécialement choisi à cette fin.

L'unité choisie pour les poids, dans les relations scientifiques internationales, est le gramme, poids d'un centimètre cube d'eau (15^e grains troy), ou le kilogramme (1 000 grammes), poids d'un décimètre cube d'eau (2^e livres troy), ou la tonne (1 000 kilogrammes), poids d'un mètre cube d'eau (2 670 livres troy, 2 205 livres avoirdupois).

Dans tous les pays dit de l'Union postale, le poids des lettres ordinaires est limité à 15 grammes (une demi-once).

Pour faire usage de la balance, on a besoin d'une collection de poids marqués; on les fait ordinairement en fonte de fer ou bien en cuivre.

La partie principale de la balance est le fléau, barre rigide traversée en son milieu par un couteau d'acier trempé faisant saillie de part et d'autre; la vive arête de ce couteau est tournée en dessus, et repose librement sur des plans d'acier trempé ou sur des agates.

Ainsi porté par son milieu, le fléau doit osciller librement et se reposer dans une position horizontale.

Aux extrémités du fléau se trouvent ordinairement suspendus des plateaux d'égal poids, destinés à recevoir les objets dont on veut comparer les poids.

La suspension de chaque plateau se fait ordinairement par trois chaînes, qui se réunissent en haut, se terminent par un crochet d'attache. Ce crochet passe sur un couteau ayant son arête vive en dessus.

Les arêtes des trois couteaux sont situées dans un même plan, parallèles et équidistantes; ce qu'on exprime encore en disant que le point d'appui et les points de suspension sont en ligne droite

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

28 Avril 1881.—No 13

LES COMPAGNONS DU DESEPOIR

Par A. de Lamothe

[Suite]

Ils semblaient ne songer qu'à se soustraire aux regards du commandant Gavaut qui, sec, froid, impassible, dédaignant les artifices de l'éloquence, mais procédant avec une inexorable méthode, lisait d'une voix claire et vibrante des documents signés quand ils n'avaient pas été écrits tout entiers par les accusés, confessions involontaires et horribles, réquisitions de pétrole, ordres d'incendier ou de fausser, révélations inattendues qui faisaient frémir l'auditoire, et perler sur le front des scélérats une sueur visqueuse et glacée.

Tant de féroces monstruosités dépassaient les bornes du possible; ce ne pouvait être que le rêve d'une imagination exaltée.

Louise, confondue, écoutait sans comprendre, comprenait sans croire. Tout-à-coup un avocat se leva.

—Je réclame, dit-il, contre la lecture des pièces qui ne nous ont pas été communiquées.

C'était dire qu'il les croyait fausses.

—Vous n'aviez qu'à les lire dans le journal officiel de la Commune, répondit le commandant qui se voisa strident; c'est là que je les ai prises. Ce fut un coup de massue.

Cette fois, Louise n'attendit pas les conclusions du terrible commissaire, elle sortit, ou plutôt elle s'enfuit épouvantée. Il fallut toute l'éloquence persuasive du jeune missionnaire pour la rassurer un peu, car, après ce qu'elle avait entendu, elle croyait que pas un seul prisonnier n'échapperait à l'échafaud.

Le lendemain, quand elle se rendit à l'Orangerie, les prisonniers connaissaient déjà le réquisitoire, et paraissaient atterrés. Jamais ils n'auraient supposé que la société, qu'il avait mise en péril, osât les frapper sévèrement après les avoir vaincus, et ils comprenaient tardivement que la grandeur de leurs crimes ne servirait pas, ainsi qu'ils l'avaient espéré, à les abriter contre le châtiment.

Vincent, surtout, était patiemment affaibli et ne cherchait plus à dissimuler les craintes et les remords qui le tourmentaient.

Sa jactance avait complètement disparu, faisant place à la prostration, et il se trouvait, momentanément au moins, dans le même état qu'un ivro-

gne qui, excité par le vin et devenu furieux, finit par s'endormir d'un sommeil de plomb, et ne sort de son sommeil que brisé par la fatigue, honteux et plein de dégoût pour sa propre personne.

Louise n'eut pas de peine à s'apercevoir de ce changement; il lui serra la main avec une affection à laquelle elle n'était plus accoutumée, et de grosses larmes tombèrent de ses yeux quand, à travers les barreaux, il embrassa sa fille.

Ce jour-là, il ne parla ni de vengeance, ni de projets, il se contenta de s'enquérir du sort que, dans le public, on croyait réservé aux chefs de la Commune, à eux et à leurs soldats. Il remercia sa femme des attentions qu'elle avait pour lui, et, n'osant encore nommer devant ses compagnons ni un prêtre ni un missionnaire, la chargea, d'une manière générale, de témoigner sa reconnaissance aux personnes qui voulaient bien s'intéresser à son triste sort.

Louise se retira, elle aussi, plus émue que jamais; évidemment un grand travail s'opérait dans son mari, et c'était au moment où il revenait vers le bien qu'elle allait peut-être s'en voir séparée pour toujours.

Les journées qui suivirent ne furent pas de nature à relever le courage des prisonniers. Ils s'attendaient à ce que les chefs étonnassent le monde par leur fermeté républicaine et la grandeur de

leur caractère; tous, jusqu'au dernier se montrèrent d'une lâcheté honteuse, s'excusant de toutes leurs forces, en balbutiant d'invasibles mensonges, et, au lieu de se draper fièrement dans la responsabilité de leurs actes, cherchant à s'annihiler en se représentant comme des esprits faibles ayant agi sans discernement, et en rejetant leurs fautes sur leurs voisins.

Les déclamations ampoulées des avocats n'effacèrent en rien le déplorable effet produit par tant de conardise.

Enfin, le 2 décembre, à six heures et demie du soir, la première sentence fut prononcée.

Deux des accusés seulement étaient condamnés à la peine de mort, deux aux travaux forcés à perpétuité, les autres à la déportation ou simplement à la prison.

Personne ne s'attendait plus à autant de clémence; elle rendit l'espérance aux prisonniers: à quelques-uns même leur forfanterie première.

Cette saillie mit en belle humeur les prisonniers, qui firent pleuvoir de grossiers lazzi sur les officiers du Conseil de guerre: les capitulaires, les traitres de Sedan; les égoïstes du peuple et autres épithètes malicieuses et ordurières qui font partie du bagage littéraire de tout démocrate digne de ce nom.

Depuis que la mansuétude inattendue du 3^{me} Conseil de guerre avait

relevé leurs espérances, les dangers étaient redevenus insolents, et Vincent, toujours aussi faible, se courbant de nouveau sous un jong qu'on fondit le trouvait odieux, faisait chorus avec les plus exaltés, dans la crainte de passer, aux yeux de ses anciens amis, pour un clercal et un poltron.

Assis, en ce moment, sur quelques poignées de paille, il affectait une gaieté et une quiétude qu'assurément il n'éprouvait pas, quand un des détenus lui cria, de la barrière:

— Ohé? citoyen Vincent, voici ta citoyenneté qui arrive de confesse et te rapporte un sermon du Révérend Père; elle va te servir cela tout chaud pour ton déjeuner. Elle a l'air confite en dévotion comme ces nonnes de la rue Saint-Germain, qui récitent leurs paternôtres, en baissant les yeux, quand nous leur chantions aux oreilles des chansons auxquelles n'étaient pas accoutumés les murs de leur couvent.

— Si la femme a des torts, c'est moi que cela regarde, répartit le prisonnier, piqué au vif par cette plaisanterie.

Et, comme si la pauvre Louise eût été coupable de cette grossièreté de communard, il s'avança, le sourcil froncé, décidé à la recevoir durement.

— Que te faut-il encore, avec tes airs lamentables? lui demanda-t-il avec brusquerie.

Elle sourit si tristement, que son son sourire fendait le cœur, et répondit:

—Je t'apporte un peu de tabac, de la part de M. Louis, et viens te dire que, probablement avant peu de jours tu comparaitras devant.....

—Qui te l'a dit?

—Quelqu'un qui s'intéresse à toi et qui le sait.

—Lui seul ou nous tous? demanda un prisonnier.

—Toute la catégorie des.....

Elle hésita.

—Des dangereux, pas vrai? ricana le forçat. Oh! vous pouvez dire le mot, allez, nos oreilles ne s'écrochent pas pour si peu. Les citoyennes ont donc déjà passé?

—Oui, hier soir; vous ne le saviez pas?

—On a oublié de nous porter nos journaux ce matin, cria le voyou, en allongeant sa figure de fouine à travers les jambes de ses compagnons; mais, c'est égal, nous l'avons deviné en voyant la cage vidée.

—Sur les sept, combien de condamnées? fit Vincent, avec un sourire de bravade.

—Toutes, dit gravement Louise.

—Quinze jours de prison au maximum et les frais, pas vrai, la mère?

L'ouvrière demeura sérieuse.

—Combien à mort? fit le forçat, continuant la plaisanterie.

—Quatre! répondit Louise.

(A suivre.)

et que les deux bras du fléau sont égaux. La méthode ordinaire de pesée consiste à placer sur l'un des plateaux l'objet à peser, et à l'équilibrer dans l'autre plateau au moyen de poids marqués. Ce qui exige un court tâtonnement. On dit alors que l'objet pèse autant que l'ensemble des poids marqués.

Cela suppose que la balance est juste et sensible : juste, pour que le fléau se tiennent horizontale quand les plateaux sont chargés de poids égaux ; sensible, pour qu'un poids très petit, ajouté ou retranché à l'un des plateaux dérange le fléau de la position horizontale.

SOMMAIRE

Revue générale.
Le mal révolutionnaire en Canada. — (A suivre.)
Variétés. — Physique.
FÉLÉTON. — Les compagnons du désespoir. — (A suivre.)
Ouverture de la session.
Diffamation.
A propos de cartes d'invitation.
La monnaie dans l'antiquité.
Le "Parisien".
Europe.
Pillage de Lima.
Variétés. — Chimie.
Petites nouvelles.
Faits divers.

ANNONCES NOUVELLES

Déménagement. — M. Pierre Richard.
A vendre.
Banque de Québec. — J. Stevenson.
Avis important. — Gingsas & Langlois.
Nouveauté. — Au Bon Marché.

CANADA.

QUÉBEC, 28 AVRIL 1881

OUVERTURE DE LA SESSION

La session s'est ouverte cette après-midi à trois heures avec le cérémonial ordinaire. Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, est arrivé à la Chambre dans son carrosse de gala, escorté d'un brillant état-major. Les soldats de la Batterie A formaient une double haie depuis la grille du jardin, jusqu'à la porte d'entrée principale. Aussitôt que Son Honneur eût mis pied à terre, le corps de musique de la citadelle a joué le "Dieu sauve la Reine."

Arrivé à la Salle du Conseil législatif, le Lieutenant-gouverneur a donné lecture du discours du Trône que nous publions aujourd'hui, devant les membres des deux Chambres réunies.

Honorables Messieurs du Conseil législatif :

Messieurs de l'Assemblée législative :

Je suis heureux de vous voir réunis au siège du Parlement, pour vous occuper des intérêts de la Province, et je ne doute pas que vous y reveniez avec cet esprit d'entente et d'harmonie qui a caractérisé la législation que vous avez faite à la dernière session.

Je constate avec plaisir qu'une activité nouvelle se produit dans toutes les branches de l'industrie : le commerce devient de plus en plus florissant, les manufactures se multiplient, l'agriculture, grâce surtout à l'encouragement généreux que vous lui avez donné, commence à prendre la place qu'elle a droit d'occuper dans le développement des ressources du pays.

Dans le grand mouvement qui permet à la Puissance d'établir sa nouvelle nationalité, la Province de Québec doit jouer son rôle avec fermeté, courage et loyauté.

Notre progrès est déjà très marqué ; la Province a non seulement maintenu la position qu'elle avait prise dans la Confédération, mais elle a même agrandi ses horizons. Le cercle de ses opérations est devenu immense, et tout nous fait espérer un avenir aussi brillant que peut le désirer le plus sincère patriote. Un sentiment de généreux dévouement anime notre population, et vous n'avez qu'à secondar ses heureuses dispositions pour atteindre le but des légitimes espérances du pays.

Le Crédit Foncier, auquel vous avez donné l'existence légale à la dernière session, a commencé son œuvre bienfaisante, et déjà son influence se fait sentir par l'abaissement des taux de l'intérêt et par une augmentation proportionnelle dans la valeur de la propriété.

L'établissement de l'industrie sucrière est en complète réalisation dans pas moins de trois comtés à la fois. Avec cette industrie, si riche en elle-même et susceptible de tant de développement, une révolution importante devra s'accomplir dans l'exploitation agricole.

La question de l'utilisation des riches dépôts de phosphates de la vallée de l'Ottawa, qui paraissait abandonnée, a été reprise par mon gouvernement et résolue avec un succès qui promet de dépasser tous les résultats qu'on en avait d'abord espéré.

L'exploitation en grand de nos phosphates a fait naître l'idée de leur exportation à l'étranger ; cette exportation, avec celle du bétail vivant et des produits agricoles, est déterminée la réalisation du projet d'une ligne de steamers transatlantiques que vous verrez, je l'espère avant peu, faire le service régulier entre la France et le Canada, grâce au concours généreux qu'à notre sollicitation le Gouvernement Fédéral a bien

voulu donner à cette importante entreprise.

Plus modeste, mais non moins importante dans ses bienfaisants résultats, la fabrication des fromages et des beurres a pris un développement assez considérable dans notre province, pour changer notablement le chiffre des exportations agricoles. Les amis de l'agriculture verront avec le plus grand intérêt les rapports qui vous seront soumis à ce sujet.

La colonisation a continué à prospérer durant l'année dernière. Il m'est agréable de constater que le retour de nos compatriotes, et le mouvement d'immigration des pays étrangers, donnent une preuve que notre province se fait connaître de plus en plus avantageusement à l'étranger.

L'exposition tenue à Montréal a été un brillant et sérieux succès, et j'ai le plaisir de vous annoncer que les plus grandes industries du continent d'Europe ont manifesté l'intention de prendre part à notre prochaine exposition. Mon gouvernement s'est fait un devoir de leur transmettre une invitation à cette fin.

Les subventions accordées par la Législature aux entreprises de voies ferrées ont eu pour effet de créer et de compléter un réseau provincial de chemins de fer qui nous donnent aujourd'hui les moyens de communication les plus directs non-seulement avec les différentes parties de notre province, mais encore avec les autres provinces et le grand pays qui nous avoisine.

L'état des recettes du chemin de fer que la province a construit, vous sera soumis. Cet état est très satisfaisant et vous servira pour apprécier l'action que mon gouvernement doit prendre pour l'exploitation future de cette grande entreprise.

La législation sur les mines, introduite à la dernière session, a déjà produit d'excellents effets qui ne peuvent que se développer.

Vous verrez par le rapport de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, que les recettes de son département ont été considérables et devront excéder de beaucoup, pour l'année courante, celles des années passées. La vente des limites à bois qui a eu lieu, est la plus importante et la plus productive qui ait jamais été faite.

Les ministères ont pu s'installer cette année dans nos édifices nouveaux, dont l'imposante grandeur est une solennelle affirmation de nos institutions provinciales et de l'importance que notre population attache au maintien absolu de notre système fédéral.

Peu de mesures d'un caractère public vous seront soumises à cette session. La législation de la dernière session a été considérable et rencontre pour le moment les besoins du service public.

Je suis heureux de constater la création simultanée de tant de choses susceptibles de contribuer à la prospérité générale de notre pays, et c'est une tâche plus agréable pour moi d'avoir à vous énumérer, comme je viens de le faire, ce que mon gouvernement s'est efforcé d'accomplir pour le bien de tous, que de vous proposer des innovations dans nos lois.

Vous aurez toutefois à considérer certaines mesures concernant l'administration de la justice, quelques amendements dans les lois de l'instruction publique et de l'agriculture ainsi qu'une mesure pour la protection des ouvriers dans leur travail, leur salaire et leurs avances.

L'œuvre importante de la refonte des statuts est commencée par une commission organisée conformément à l'acte de la dernière session. Le pouvoir accordé à cette commission de changer le langage et l'ordre des statuts, et de suggérer des amendements, lui permet de rédiger les lois en un corps régulier et méthodique, et d'imprimer par là à cette refonte un caractère de permanence et de durée, qu'il eût été impossible d'attendre d'une simple révision des statuts. Il est dans la sphère des devoirs de cette commission de faire la recherche des matières qui sont du ressort de notre Législature, cette étude, dans les circonstances, donne aux travaux de la commission une importance plus qu'ordinaire.

Un bill vous sera soumis pour étendre la durée des parlements de la province, et diminuer ainsi la fréquence des élections et les dépenses qu'elles occasionnent.

Le grand nombre des bills privés qui vous seront soumis est une preuve de la prospérité des affaires et de l'esprit d'entreprise qui règne dans notre pays. L'industrie, les fabriques, et les compagnies de navigation et de chemins de fer devront retirer de cette législation des avantages dont nous aurons tous à nous féliciter.

Messieurs de l'Assemblée législative : Les comptes publics de la dernière année fiscale, ainsi qu'un état des recettes et des dépenses pour l'année courante vous seront soumis.

Les estimés pour l'exercice fiscal de l'année prochaine, seront également déposés devant la Chambre pour son approbation. Ces estimés ont été préparés avec toute l'économie que peut permettre l'efficacité du service public. Les subsides nécessaires au service du gouvernement de Sa Majesté vous seront demandés.

Honorables Messieurs du Conseil législatif :

Messieurs de l'Assemblée législative : Je n'ai aucun doute que vous apporterez à toutes ces questions le soin dont vous avez déjà fait preuve dans l'accomplissement de vos devoirs parlementaires.

Je fais des vœux pour que la Divine Providence bénisse vos efforts et pour que le succès couronne vos travaux.

M. E. A. Gagnon, député de Kamouraska, gérant de l'Électeur a été arrêté, hier, par le grand connétable M. Bissonnette, sur la déposition faite par M. L. A. Sénécal devant le magistrat de police à Montréal, M. Dugas, pour libelle, M. Gagnon a comparu devant le juge Chauveau qui a accepté un cautionnement de l'hono-

nable M. Pelletier et de M. C. F. Langevin et il a été mis en liberté.

Le procès fera à Montréal, le 7 mai prochain.

On lit dans la Minerve :

C'est mercredi prochain qu'a lieu à Québec le banquet organisé en l'honneur de l'honorable M. Langevin. Nous sommes heureux de savoir qu'il promet d'avoir un plein succès. Un bon nombre de nos amis de Montréal comptent parmi les souscripteurs, de sorte que notre ville sera dignement représentée à cette démonstration, qui a pour but de reconnaître les services signalés d'un de nos hommes publics les plus méritants.

La Gazette de Sorel a dit qu'il était inconvenant de voir que les journaux conservateurs, comme le Courrier du Canada et le Journal des Trois-Rivières aient donné à leurs lecteurs des traductions différentes de l'encyclique pontificale. Il est de la dernière inconvenance, l'amie, de la part de certains journaux libéraux, et c'est le plus grand nombre, de n'avoir pas eu assez de courage et de foi pour publier ce document d'une si haute importance. Qu'en dites-vous ?

Diffamation

Sous ce titre, le Nouvelliste publie des remarques très sensées que les rédacteurs de l'Électeur pourraient méditer par le temps qui court, et tâcher d'en tirer profit :

"La violence, les excès de langage jettent assez rarement la conviction dans l'esprit des masses.

Instinctivement, on est porté à ajouter peu de foi à ses tirades échevelées qui paraissent surgir d'un cerveau en délire.

Ce n'est point en salissant un homme ni en l'écrasant sous le poids des invectives les plus outragées, qu'une cause obtient des sympathies.

L'on plaint au contraire l'infortuné qui a amoncelé sur sa tête autant d'orages, et l'écrivain qui sert ainsi sa haine et sa vengeance, récolte autre chose que l'estime de ses lecteurs.

Si, au lieu d'insulter brutalement M. Sénécal et les ministres de notre province dans leur honneur, l'Électeur se fût borné à constater les méfaits qu'il leur reproche, l'opinion publique se serait déclarée plus satisfaite.

Nous ne demandons point à nos adversaires d'adorer des hommes dont ils ne partagent point les opinions politiques, mais le public est en droit d'exiger d'eux une certaine loyauté, un certain esprit de justice dans leurs protestations.

"La caverne des quarante voleurs" est un pitoyable dossier d'injures et rien autre chose.

Les accusations insérées dans cet écrit ont un caractère très grave, mais le ton avec lequel elles ont été lancées, leur font perdre toute leur force."

Il faudrait en dépenser de l'encre et du papier pour convaincre la presse libérale qu'elle fait fausse route. Ne soyons pas étonnés cependant de la persistance qu'elle met à rester fidèle à son passé qui est loin de lui faire honneur.

Quand la cause est mauvaise, que les arguments sont boiteux, et que le porte-plume n'a jamais la autre chose que les élucubrations de Cyprien, ou les jérémiades de l'Union, de la Concordie et de la Patrie, il est bien difficile de procéder par des voies honnêtes, loyales, par la persuasion, mais la modération dans la forme, et par la force de l'argumentation. Il est beaucoup plus facile de se battre à coups de bâton que de rompre une lance suivant toutes les règles de l'art. Beaucoup d'écrivains libéraux manieraient plus habilement sans doute le bâton que la plume, mais alors qu'ils retournent à leur métier.

A propos de cartes d'invitation

La Minerve exprime le regret que les cartes du banquet Langevin aient été imprimées en anglais. Notre confrère mieux renseigné n'eût certainement pas jeté du blâme sans faire au moins quelque réserve. Les cartes de faveur au nombre de 30 ont seules été imprimées en anglais, et cela s'explique aisément par le fait que sur ces trente invités, il y en a 20 qui ne comprennent pas le français.

Notre confrère aura sans doute l'occasion de s'assurer par lui-même si le comité d'organisation a fait la part assez large à l'élément français, et il sera bien encore temps post prandium de dire ce qu'il en pense.

"Le Parisien"

Un de nos correspondants, qui a fait la traversée en Europe à bord du nouveau steamer de la ligne Allan le Parisien, nous écrit que depuis plusieurs années qu'il fait la traversée en Europe sur des steamers de différentes lignes, il n'a jamais eu l'occasion de voir encore un steamer aussi magnifique, et qui offre autant de confort et de sûreté aux passagers.

Cet immense steamer qui est très rapide, jauge 5400 tonneaux et ne fatigue pas à la mer ; les dames qui ont l'habitude de prendre la cabine au commencement de chaque traversée n'ont pas été malades du tout pendant le voyage. Notre correspondant nous écrit aussi que le capitaine James Wylie ne néglige rien pour rendre le passage à bord du Parisien, le plus agréable possible aux passagers.

A l'arrivée à Liverpool les passagers lui ont présenté une adresse convertie de 123 signatures, à laquelle M. Wylie a répondu en fort bons termes.

La monnaie dans l'antiquité

L'attention générale est de nouveau appelée sur les questions monétaires. Les problèmes qui occupent aujourd'hui nos hommes d'Etat ont attiré à toutes les époques l'attention des hommes de gouvernement. L'empereur Auguste était pour le double étalon et Constantin le Grand pour l'étalon d'or, pour l'étalon unique. Les plus anciens peuples ont connu la monnaie fiduciaire, et de même que certains banquiers d'aujourd'hui voudraient bien enlever aux banques le privilège de faire des émissions de monnaies de papier, de même, dans la société antique, bien des villes, bien des corporations, ont lutté pour enlever à la ville de Rome le monopole de la confection des monnaies qu'elle s'était attribuée.

C'est que toute ces questions qui touchent à la circulation monétaire se lient étroitement aux intérêts vitaux des peuples, aux plus graves préoccupations des hommes de gouvernement. On peut dire qu'une émission de monnaie a toujours été plus ou moins un emprunt forcé. Sous la République romaine l'antiquité mélangeait les monnaies fourrées avec les pièces de bon aloi ; sous l'empire, la plupart des deniers d'argent étant fourrés, Caracalla, Gallien et un grand nombre d'empereurs ont rivalisé à qui donnerait aux détestables produits de leurs ateliers monétaires les cours les plus fantaisistes. Ces procédés ou des analogues ont été souvent rajennés et perfectionnés dans notre société moderne.

Qui pourrait dénoncer les spéculations qui se font en ce moment sur l'or, l'argent, le cuivre, le papier fiduciaire ? Quand on songe quelles perturbations les cours fictifs de la monnaie peuvent apporter dans les paiements, dans l'établissement de la valeur, on éprouve une vive reconnaissance pour les économistes qui, dans les assemblées, luttent au milieu de l'inattention générale pour rétablir la sécurité dans les transactions et dénoncer un véritable péril social à un monde d'hommes d'affaires qui ne voient que le profit du jour et ne se doutent guère de l'abîme qui est sous leur pas.

Parmi les livres les plus utiles à consulter sur cette question si ancienne et si nouvelle de la valeur de la monnaie, on nous permettra de citer le livre d'un érudit, M. François Lenormant ; les études économiques sont aussi familières au savant auteur que les connaissances archéologiques, et l'homme d'Etat, comme le curieux, trouvera un vif intérêt à parcourir ces pages consacrées à la législation monétaire et aux matières qui ont servi chez les différents peuples à la fabrication des monnaies.

On se reportera à l'examen des révolutions économiques de notre temps avec beaucoup plus de compétence et d'intérêt, quand on aura un peu recherché les causes de la ruine et de la faillite chez les peuples de l'antiquité. Toutes ces questions monétaires sont avant tout des questions de confiance et de probité. Leur étude montre une fois de plus que l'on ne peut séparer les progrès de la prospérité matérielle des progrès de la morale.

ÉLECTIONS DE SOULANGES. — M. Duckett, député de Soulanges, était poursuivi pour avoir siégé et voté illégalement, sans la qualification requise par la loi. La pénalité s'élevait à \$78,000. Son honneur le Juge Henri Taschereau a déboulé l'action et exonéré M. Duckett.

Pillage de Lima

L'armée péruvienne s'étant débandée après la bataille de Miraflores, un grand nombre de soldats et même d'officiers, arrivés les uns après les autres à Lima, auraient mis cette ville à sac.

Dans la nuit du 16 janvier, écrit le correspondant du Courrier des États-Unis, une vive fusillade éclata au même temps sur divers points de la ville. C'est alors que le pillage a commencé.

Bientôt les rues ont fourmillé d'hommes, femmes et enfants portant dans des sacs tous les objets dont ils avaient pu s'emparer. La dévastation a commencé par les magasins chinois, très nombreux dans les deux villes.

Le matin, la scène a été rendue plus effrayante par la vue des navires embrasés et par les fréquentes explosions de charges de dynamite placées sous chacun des navires défonçant le port.

Après les magasins chinois, les émeutiers tant au Callao qu'à Lima, ont dévasté tous les autres, sans distinction de nationalités.

Une trentaine de Chinois ont été poursuivis jusqu'en dehors de la ville, et tués à coup de fusil, uniquement pour le plaisir de répandre le sang.

A Lima, ville beaucoup plus polieuse que le Callao, des centaines de Chinois ont été massacrés.

Non seulement les émeutiers étaient excités à ces horribles barbaries par les officiers supérieurs de l'armée et de la marine péruvienne, mais beaucoup de détachements de ces bandits étaient conduits par des officiers péruviens qui participaient au pillage.

Ce pandémonium a duré jusqu'au 17 à midi. Les émeutiers, non contents d'enlever des maisons tout ce qu'ils pouvaient utiliser, détruisaient les intérieurs, brisaient les porcelaines, cristaux, etc., brûlaient les pianos, arrachaient et déchiraient les tentures des murailles.

A l'heure indiquée plus haut, l'échauffourée a cessé subitement.

Plusieurs résidents étrangers dont beaucoup de propriétaires des magasins pillés, se sont mis en marche pour attaquer la populace.

Cette nouvelle s'est répandue en un clin d'œil, et les pillards ont disparu comme si la terre les eût engloutis.

Les gardes, s'armant de fusils abandonnés, ont fait des recherches systématiques dans les habitations des quartiers pauvres, et ont retrouvé beaucoup d'objets volés. Irrités par leurs pertes, et excités peut-être par la boisson, ils ont exercé des représailles, et au lever du jour il y avait des tas de cadavres en bien des endroits. Plusieurs gardes ont même été victimes des excès de zèle de leurs camarades.

On estime à plus de 500 le nombre des émeutiers tués à Lima.

Le matin du 18, la tranquillité était rétablie quand l'avant-garde chilienne est entrée par la principale rue du Callao et a pris possession de la ville.

Il faut rendre justice à la magnificence d'apparence de ces troupes et à leur bonne tenue, à leur parfaite discipline et au soin avec lequel elles ont évité tout ce qui aurait pu blesser les susceptibilités de leurs ennemis vaincus.

EUROPE

FRANCE. Paris, 27 avril 1881. — Ce matin, est décédé M. Emile de Girardin, le célèbre journaliste.

M. Gambetta engage le gouvernement à pousser vigoureusement la question tunisienne ; le cabinet est divisé sur ce point.

M. Roustan, consul de France, a donné au bey de nouvelles assurances des intentions pacifiques de la France et le pousse à en accepter le protectorat.

De la Calle (Algérie), on télégraphie que le fort Djédia a été occupé sans résistance par les troupes françaises.

Les généraux Logerot et Gaume ont occupé Kef, après avoir reçu la protestation du gouverneur ; ils poursuivent leur marche.

Les généraux Ritter Vincenden ont attaqué et refoulé les Kroumirs de leurs possessions. Les Français ont perdu 2 hommes et ont eu 51 de blessés.

1500 hommes occupent Tabarca. Les communications télégraphiques entre Tunis et Alger sont rétablies.

Variétés

CHIMIE

Alliages métalliques les plus usuels

Le cuivre entre dans un très grand nombre d'alliages ; uni aux métaux précieux, l'or et l'argent par exemple, il rend plus dur, sans altérer leur couleur ni leur éclat.

Les bronzes sont des alliages où le cuivre entre en forte proportion.

Uni avec l'aluminium, le cuivre donne un bronze très dur, très malléable et inaltérable à l'air, qui imite l'or d'une manière remarquable ; avec ce bronze d'aluminium, on fabrique des calices, ciboires, osseoirs, cuillères, fourchettes, boîtiers de montres, sonnettes, bijoux, etc.

Les bronzes d'étain sont remarquables

par la diversité de leurs propriétés : ainsi le bronze des canons est très tenace ; celui des cloches et tam-tams, qui a plus d'éclat, est très sonore, mais cassant ; celui des miroirs de télescopes, encore plus riche en étain, est très blanc, et susceptible d'un beau poli.

Le bronze de zinc n'est autre chose que le laiton ou cuivre jaune.

Le maillechort, qui est composé de cuivre, de zinc et de nickel, est blanc lors de sa fabrication, mais il jaunit peu à peu.

Après le cuivre, ce sont le plomb et l'étain qui entrent dans un plus grand nombre d'alliages.

Les alliages où entre le mercure prennent le nom d'amalgames ; on dit : un amalgame d'or, d'argent, d'étain.

Voici la composition des alliages les plus usuels, sur 100 parties en poids.

Les monnaies d'or, dans les pays de l'Union monétaire : or 90, cuivre 10.

La vaisselle et les médailles d'or : or 91,6 ; cuivre 8,4.

La bijouterie d'or : or 75, cuivre 25.

Les monnaies d'argent, dans les pays de l'Union monétaire : argent 90, cuivre 10 ; et pour la petite monnaie d'argent : argent 83,5 ; cuivre 16,5.

Vaisselle et médailles d'argent : argent 95, cuivre 5.

Bijouterie d'argent : argent 80, cuivre 20.

Monnaies et médailles de bronze : cuivre 95, étain 4, zinc 1.

Bronze d'aluminium : cuivre 90 à 95, aluminium 10 à 5.

Bronze des canons : cuivre 90, étain 10.

Tam-tams et cymbales : cuivre 80, étain 20.

Laiton ou cuivre jaune : cuivre 67, zinc 33.

Maillechort : cuivre 50, zinc 25, nickel 25.

Caractères d'imprimerie : plomb 80, antimoine 20.

Le métal anglais s'obtient avec 100 parties d'étain, 8 d'antimoine, 4 de cuivre et 1 de bismuth.

Le service anniversaire de fene Eléonore Rinfret dit Malouin, épouse de Monsieur F. Vézina, caissier de la banque Nationale, sera chanté dans la Basilique, mercredi, le 4 de mai prochain, à 7 heures A. M. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Petites nouvelles

NOUVELLE RELIGIEUSE. — Nous apprenons que le R. P. Lopinto a été transféré de la résidence des RR. PP. Jésuites de cette-ville à la maison de son ordre à Guelph, Ontario.

UNIVERSITÉ LAVAL. — Demain, 29 du courant, soirée musicale et littéraire à l'occasion de la naissance de Mgr Laval. Admission sur présentation d'une carte.

LE BANQUET LANGEVIN. — Des arrangements ont été conclus, afin d'avoir un train spécial pour amener les souscripteurs de Montréal au banquet. Le nombre de souscripteurs est tellement grand que la salle de Musique n'aura jamais été si remplie.

LE RECENSEMENT. — Les énumérateurs ont reçu l'ordre de terminer leurs travaux pour le premier de mai.

LA GALLERIE DE LA PRESSE. — Il y aura réunion des représentants de journaux immédiatement après l'ajournement de la chambre, cette après-midi, afin de procéder à l'élection des officiers.

EMBELLISSEMENTS. — M. Gauvreau, ingénieur du gouvernement provincial, fait en ce moment recouvrir de gazon le parterre en face des nouveaux édifices parlementaires. C'est une amélioration nécessaire.

RÉPARATIONS. — Quelques citoyens soucieux de l'honneur de la ville, se sont cotisés pour réparer les bancs sur la terrasse Bienville, en arrière des édifices de l'Assemblée législative.

CALENDRIER. — Québec, le jeudi 28 avril 1881, 1er jour de la Lune. Il y a eu nouvelle lune le jeudi 28 avril, à 5 heures 40 minutes du matin.

Le jour dur 14 heures 12 minutes, et la nuit 9 heures 48 minutes ; le Soleil se lève à 4 heures 52 minutes, passe au méridien à midi moins 3 minutes, et se couche à 7 heures et 04 minutes ; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 57 degrés et 6 dixièmes.

La Lune s'est levée à 4 heures 30 minutes du matin, a passé au méridien à midi 6 minutes, se couche à 7 heures 33 minutes, et se lèvera demain matin à 5 heures 3 minutes.

ARRIVÉS AUX HOTELS. — Au Mountain Hill House, Québec, 28 avril 1881. — MM. N. Audet, M. P. P. St-Anselme ; Col. Alphonse Dumais, Inverness, P. Q. ; O. Gauthier, M. P. P. St-Urbain ; J. A. Jarvis, Fraserville ; Pierre Boutin, M. P. P. St-Raphaël ; O. Carboneau, Berthier ; Chas. L. Higgins, Montréal ; J. D. Teller, M. P. P. ; Lieut. M. J. E. Chagnon, do ; C. Gareau, do ; C. A. Gareau, do ; H. N. Pinniger, do ; Philippe Gaumond, Ste-Croix ; J. A. Pratte, Rivière du Loup ; G. H. Deschene, M. P. P. St-Ephraïme ; M. P. P. Bagot ; C. Bergevin, M. P. P. St-Timothé ; Bruno Duval, Trois-Rivières ; N. C. Cormier, Plessis-Ville ; Hilaire Billy, St-François, Beauce ; A. N. Montpetit, Montmagny.

Hotel St Louis. — C. B. de Boucheville ; Dr Ls. Duhamel ; Hon. James Ferrier ; Montréal ; E. Racicot, Sweetburg ; J. B. Woodward, Sherbrooke ; Arthur Turcotte, Trois-Rivières ; R. Prefontaine, Hochelaga ; J. McShane Montréal ; Hon. Dr Paquet.

COUR DU BANC DE LA REINE. — Les grands jurés ont trouvé matière à procès, hier, contre John Sinnott, pour vol et recel d'effets volés ; contre James Mahony et Patrick O'Neil, pour assaut avec intention de vol. John Sinnott subira son procès aujourd'hui. Il prétend n'être pas coupable.

Dans la cause de M. Edouard Côté, épicière, St-Sauveur, accusé d'incendier,

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE QUEBEC.

Farines.	
Sup. extra, baril, 190.	\$ 7.50
Extra	6.50
Pâte pour boulangerie	5.50
Superfine No 1	5.30
Fin	4.80
Farines en poches, de 100 livres.	2.80
de seigle en quart.	5.00
Mais ou blé d'Inde blanc.	1.50
par 100 livres.	1.55
Mais ou blé d'Inde jaune.	1.45
par 100 livres.	1.55
Blé de séquence rouge.	1.50
par 50 livres.	0.70
par minute.	0.90
par le quart.	1.70
Avoine 34 livres.	0.42
son par 100 livres.	0.95
Grain par 200 livres.	4.75
Foin par 100 bottes.	8.00
Paille par 100 bottes.	3.00

Bœufs, Moutons, Etc. Etc.	
Quebec, 23 avril 1881.	
Bœuf 1ère qualité, par 100 livres.	\$9.00
2ème	8.00
3ème	4.00
Bœuf par livre.	0.05
Mouton par livre.	0.10
Veau.	0.05

Lards, Jambons, Etc. Etc.	
Quebec, 28 avril 1881.	
Lard frais par 100 livres.	\$9.50
" " par livre.	0.11
" " salé	0.11
Jambons frais par livre.	0.10
" " fumés	0.13
Lard Mss.	21.00
" " Mince.	20.00
" " Prime Mss.	17.00
" " Engl. P. Mss.	18.00
" " Extra Prime.	16.00
Saindoux en sauto.	2.90

Provisions, Etc. Etc.	
Quebec, 28 avril 1881.	
Beurre frais par livre.	\$0.19
" " salé	0.15
Patates par minute.	0.30
Eufs par douz.	0.15
Sucre d'érable par livre.	0.08
Fromage par livre.	0.14

Volailles.	
Quebec, 28 avril 1881.	
Dindes par couple.	\$1.50
Volailles	0.40
Oies	0.00
Perdrix	0.00
Canards	0.50
Pigeons la douzaine	1.00

Poissons.	
Quebec, 28 avril 1881.	
Poissons—Séchés le quintal.	\$4.00
Morue verte le baril.	4.00
Saumon No. 1, baril	18.50
Saumon N. 1, la livre.	0.12
Harang du Labrador.	4.00
Maquereau par baril.	4.50
Truite	10.00
Anguille le cent.	9.00

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DES TEMPS MODERNE



LES PILULES ET L'ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du Foie, de l'estomac, des Reins, et des Broyaux. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et la rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé : THOMAS HOLLOWAY.

533, Oxford Street, London.

Quebec, 2 novembre 1880—1 an.

AVIS

AUX MM. DU CLERGE.

Vin de Messe pur.

Le soussigné vient de recevoir d'Espagne une consignment de Vin de Messe très pur.

Ce Vin sera vendu à des prix très modérés, soit \$1.60 par gallon impérial ou \$1.30 par gallon colonial, à prendre par quart de 40 gallons, mesure coloniale. Ce Vin défie toute analyse, et le soussigné s'engage à reprendre toute quantité de Vin en payant lui-même les frais de transport, et, de plus, offre une prime de \$10.00 à toute personne qui lui prouvera que ce Vin contient autre chose que le jus de la vigne.

J. A. Langlais,

Libraire,

No. 61, Rue St. Joseph, St. Roch.

Quebec, 7 août 1880.

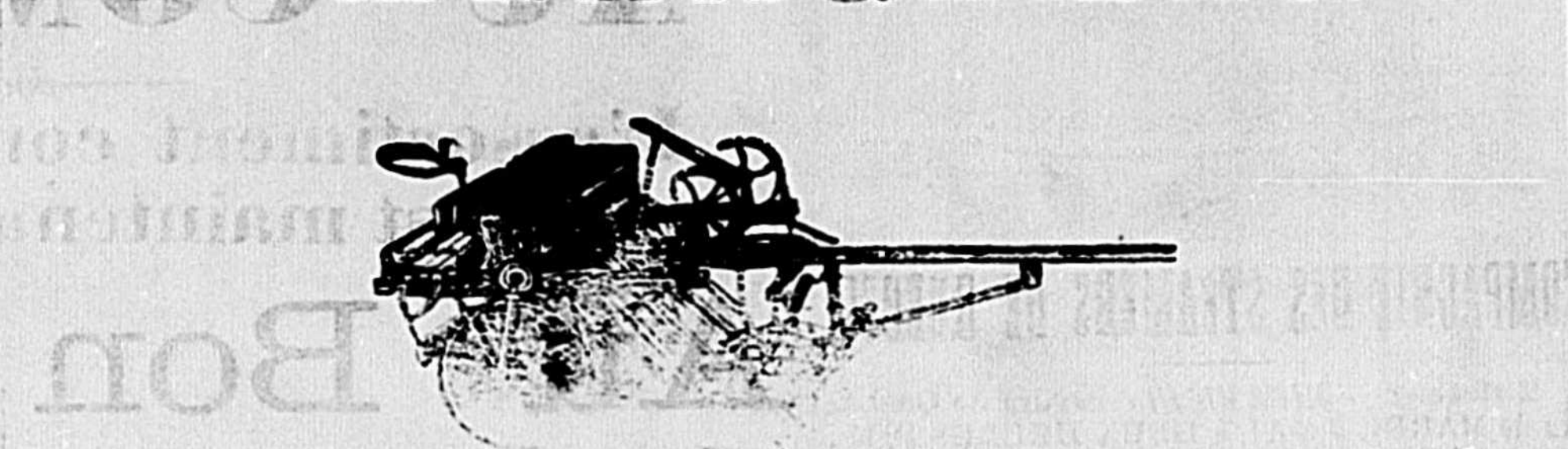
J. A. Langlais,

Libraire,

No. 61, Rue St. Joseph, St. Roch.

Quebec, 7 août 1880.

MÉNAGEMENT



Semoirs, Herses et Rouleaux combinés

CHS. T. COTE & CIE

FABRICANTS ET AGENTS

D'INSTRUMENTS AGRICOLES

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre,

QUEBEC.

SACHANT que depuis longtemps le besoin se faisait sentir à Québec, d'une maison où les agriculteurs pourraient trouver tous les instruments perfectionnés nécessaires à l'agriculture, nous sommes heureux d'annoncer aux cultivateurs de la Péninsule que nous sommes maintenant en position de leur fournir les machines pour travailler la terre, faites d'après les modèles les plus récents et perfectionnés, tels que :

Charrues à perche forgée et oreille d'acier pour deux chevaux.

" " forgée et oreille d'acier pour un cheval.

" " réversible pour côteaux, pour un ou deux chevaux.

" " dite " l'Amie du cultivateur ou charrues à trois sillons.

Trains auxquel on attache, toutes sortes de charrues, cultivateurs ou arrache-patates.

Arrache-patates de la fabrique " Almonte Works."

Herses circulaires faisant double ouvrage et d'une manière supérieure.

Herses en fer en trois et quatre parties.

Rouleaux pour un ou deux chevaux avec herse et semoir.

Cultivateurs pour un et deux chevaux, aussi les sarclours de jardin avec les accessoires.

Semoirs avec Herse, Rouleau, et appareil pour semer la graine de mil, l'instrument le plus complet qui ait jamais été inventé, patente de Vessot.

Faucheuses. La célèbre " Toronto ou Whiteleys," aussi la " Frost & Wood," nouveau modèle " Buckeye."

Moissonneuses, de " Toronto ou Whiteleys," aussi de " Frost & Wood," moissonneuses de " Smith Falls."

Faneuses pour un cheval.

Moulin à battre. Les célèbres moulins à battre, à un, deux et trois chevaux, de Gray & Fils, Vermont, avec van, garantis pour battre de 200 à 800 minots par jour sans aucune perte. Aussi machine à scie ronde et de travers mû par un cheval, par les mêmes. Pelles à cheval et grattoirs pour chemins. Aussi les moulins à battre patentés de Whittemore, mûs à la main, capables de battre sept à dix minots par heure.

Barattes de " Blanchard " améliorées—Machines pour filer le beurre, un article indispensable surtout pour les commerçants de beurre.

Machines à laver d'après les modèles améliorés, chaises-hamac.

Ceux qui ont besoin d'instruments agricoles feront bien de venir visiter notre assortiment avant d'aller voir ailleurs ; toutes nos marchandises sont garanties, nos prix et nos conditions les plus faciles pour le même genre d'effets.

CHS. T. COTE & CIE,

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre.

Bureau de Poste, Boite 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux extras pour réparations aux prix de la manufacture.

Nous avons besoin de bons agents dans les campagnes.

Quebec, 8 novembre 1880.

CHS. T. COTE & CIE,

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre.

Bureau de Poste, Boite 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux extras pour réparations aux prix de la manufacture.

Nous avons besoin de bons agents dans les campagnes.

Quebec, 8 novembre 1880.

CHS. T. COTE & CIE,

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre.

Bureau de Poste, Boite 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux extras pour réparations aux prix de la manufacture.

Nous avons besoin de bons agents dans les campagnes.

Quebec, 8 novembre 1880.

CHS. T. COTE & CIE,

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre.

Bureau de Poste, Boite 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux extras pour réparations aux prix de la manufacture.

Nous avons besoin de bons agents dans les campagnes.

Quebec, 8 novembre 1880.

CHS. T. COTE & CIE,

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre.

Bureau de Poste, Boite 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux extras pour réparations aux prix de la manufacture.

Nous avons besoin de bons agents dans les campagnes.

Quebec, 8 novembre 1880.

CHS. T. COTE & CIE,

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre.

Bureau de Poste, Boite 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux extras pour réparations aux prix de la manufacture.

Nous avons besoin de bons agents dans les campagnes.

Quebec, 8 novembre 1880.

CHS. T. COTE & CIE,

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre.

Bureau de Poste, Boite 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux extras pour réparations aux prix de la manufacture.

Nous avons besoin de bons agents dans les campagnes.

Quebec, 8 novembre 1880.

CHS. T. COTE & CIE,

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre.

Bureau de Poste, Boite 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux extras pour réparations aux prix de la manufacture.

Nous avons besoin de bons agents dans les campagnes.

Quebec, 8 novembre 1880.

CHS. T. COTE & CIE,

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre.

Bureau de Poste, Boite 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux extras pour réparations aux prix de la manufacture.

Nous avons besoin de bons agents dans les campagnes.

Quebec, 8 novembre 1880.

CHS. T. COTE & CIE,

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre.

Bureau de Poste, Boite 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux extras pour réparations aux prix de la manufacture.

Nous avons besoin de bons agents dans les campagnes.

Quebec, 8 novembre 1880.

LE COURRIER DU CANADA



CHANGEMENTS D'HEURES.

A PARTIR DE

JEUDI, 23 DECEMBRE 1880.

Les trains partiront comme suit :

	MIXTE.	MALLE.	EXPRESS.
Départ de Hochelaga pour Ottawa	1.30 a.m.	8.30 a.m.	5.15 p.m.
Arrivée à Ottawa	11.30	1.10 p.m.	9.55
Départ de Ottawa pour Hochelaga	12.10	8.10 a.m.	4.55
Arrivée à Hochelaga	10.30	12.50 p.m.	9.35
Départ de Hochelaga pour Québec	6.00 p.m.	3.00 p.m.	10.00
Arrivée à Québec	8.00 a.m.	9.55 p.m.	6.30 a.m.
Départ de Québec pour Hochelaga	5.30 p.m.	10.10 a.m.	10.00 p.m.
Arrivée à Hochelaga	8.00 a.m.	5.00 p.m.	6.30 a.m.
Départ de Hochelaga pour St-Jérôme	5.30 p.m.		
Arrivée à St-Jérôme	7.15		
Départ de St-Jérôme pour Hochelaga	6.45 a.m.		
Arrivée à Hochelaga	9.00		
Départ de Hochelaga pour Joliette	5.00 p.m.		
Arrivée à Joliette	7.25		
Départ de Joliette pour Hochelaga	6.00 a.m.		
Arrivée à Hochelaga	8.20		

[Trains Locaux entre Aylmer.]

Les trains quittent la Gare du Mile-End, minutes plus tard.

Sur tous les Trains pour Passager il y a des magnifiques Châssis Palais et des Châssis Dorois élégants sur les Trains de Nuit.

Les trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les trains allant à et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p. m.

Les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

Bureau général, 13, Places d'Armes

RUEAUX DES BILLETS :

13, Place d'Armes, MONTRÉAL.

302, Rue St. Jacques, QUÉBEC.

Vis à vis l'Hôtel St. Louis, Québec.

L. A. SENECAI,

Surintendant Général,

Québec, 28 décembre 1880. 1120

CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL.

1880—Arrangements d'hiver—1880

Le 24 après LUNDI, le 29 NOVEMBRE, les trains marcheront tous les jours, les dimanches exceptés comme suit :

Laisseront la Pointe Lévis

Heure du Chemin de Fer. Québec.

Train d'Express pour

Halifax et St. Jean. 8.10 A. M. 7.55 A. M.

Train d'Accommodation

et de la Malle. 9.30 A. M. 9.15 A. M.

Train de Pré

6.45 P. M. 6.30 A. M.

Arrivera à la Pointe Lévis

Train d'Express d'Halifax et de St. Jean.

8.05 P. M. 7.50 P. M.

Train d'Accommodation

et de la Malle. 3.40 P. M. 3.25 P. M.

Train de Pré

5.20 A. M. 5.05 A. M.

Les trains pour Halifax et St. Jean se rendent à leur destination le dimanche tandis que ceux partant d'Halifax et de St. Jean demeurent à Campbelltown. Le char Pullman quittant la Pointe-Lévis les mardis, jeudis et samedis va jusqu'à Halifax et retour par les lundis, mercredis et vendredis, va jusqu'à St. Jean.

Bureau du C. de F. Moncton, N. B., 24 nov. 1880.

D. POTTINGER,

Surintendant en chef.

Québec, 27 novembre 1880. 1105

Traverse du Grand-Tronc.

K et après le 6 courant, le steamer de la

Traverse quitta

QUÉBEC.

STATION DE LEVIS.

A. M.

7.15 Express pour

Halifax.

8.45 Train mixte pour

Richmond et Malle

pour Rivière du Loup.

P. M.

5.00 Train du marché

pour la Rivière du

Loup.

3.25 Malle venant de

la Rivière du Loup.

7.00 Malle pour

l'Ouest.

6.25 Train mixte

pour Richmond.

Le temps et la glace le permettant.

Il y aura des voyages intermédiaires pour le

fret.

Québec, 22 mars 1881. 669

AVIS AUX MM. DU CLERGE, Etc

Etablissement d'architecture

religieuse.

David Ouellet,

ARCHITECTE.

BUREAUX ET ATELIERS—85, RUE D'ANGUILLO.

SPECIALITÉ de plans et surveillance de

la construction d'églises, de presbytères, de

communautés religieuses, exécutions d'ouvrages

d'architecture de toutes sortes.

Prix et conditions faciles.

Québec, 12 juillet 1880—1 an 1150

IMPORTATIONS

1880—AUTOMNE—1880.

Jos. Hamel & Freres

58, Rue Sous-le-Fort,

DRAPS DE MOSCOU.

DRAPS DE CASTOR.

DRAPS DOUBLE FOULÉS.

DRAPS MOTTONES.

DRAPS MATELASSÉS.

DRAPS DE PILOTE.

SERGES NOIRES, etc., etc.

TISSUS DE LAINE D'ÉCOSSE.

DOUBLE ET SIMPLE largeur.

TISSUS DE LAINE CANADIENS

(NOUVEAUTÉS).

NOUVEAUX TISSUS DE LAINE

(POUR ULSTERS).

ETOFFES NOUVELLES POUR

MANTEAUX DE DAMES.

VELOURS DE SOIE POUR MANTEAUX DE DAMES.

SOIES GROS GRAIN, NOIRES

ET DE COULEURS.

VELVETINES NOIRS ET DE

COULEURS.

SATINS NOIRS ET DE COULEURS.

PLUCHES DE SOIES DE COULEURS.

FRANGES DE SOIE NOIRE ET DE COULEURS.

Grand assortiment

DE

Plumes, Fleurs, Rubans, Mousselines

tuyautées (frillings), etc., etc.

MERINO noir et de couleurs,

CACHEMIRE, PARAMATA,

THIBET CLOTH, VICTORIA CORD,

ALPACA.

CREPES DE COURTAULD.

NOUVELLES ETOFFES A ROBES.

NOUVELLES ETOFFES (dernier

goût) pour costumes.

PARAMATA A SOUTANE.

CEINTURES DE PRÊTRES.

Grand assortiment de Couvertures

BLANCHES et GRISSES

NOUVELLES COUVERTURES